**Mandat de l'experte indépendante sur les effets de la dette extérieure et des autres obligations financières internationales connexes des États sur la pleine jouissance de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels**

**Appel à contributions**

**Obligations financières internationales, systèmes numériques et droits de l'homme**

1. **Contexte et objectifs**

L'épine dorsale de l'économie numérique est l'hyper connectivité, c'est-à-dire l'interconnexion croissante des personnes, des organisations et des machines qui émerge de l'internet, de la technologie mobile et de l'internet des objets. La rapide croissance de l'économie numérique a des répercussions sur les droits de l'homme, l'architecture financière internationale et la manière dont elle est réglementée dans le contexte des inégalités multidimensionnelles qui prévalent. L'économie numérique représente 11 500 milliards de dollars américains dans le monde, soit 15,5 % du PIB mondial, et a connu une croissance deux fois et demie plus rapide que le PIB mondial au cours des 15 dernières années, doublant presque de taille depuis l'an 2000.[[1]](#footnote-1) Selon les estimations, 70 % de la nouvelle valeur créée dans l'économie au cours de la prochaine décennie reposera sur des modèles d'entreprise fondés sur des plateformes numériques. Si l'on donne un visage humain à ce phénomène, on constate qu'à l'échelle mondiale, 62 % des hommes sont connectés, contre seulement 57 % des femmes.[[2]](#footnote-2) La proportion d'utilisateurs d’internet est deux fois plus élevée dans les zones urbaines que dans les zones rurales. 71 % de la jeune population mondiale âgée de 15 à 24 ans utilise l'internet, contre 57 % pour toutes les autres tranches d'âge. Même si les nouvelles technologies se répandent rapidement dans le monde, on estime que 37% de la population - soit 2,9 milliards de personnes - n'ont encore jamais utilisé l'internet.[[3]](#footnote-3)

La proportion d'utilisateurs d’internet est deux fois plus élevée dans les zones urbaines que dans les zones rurales. 71 % de la jeune population mondiale âgée de 15 à 24 ans utilise l'internet, contre 57 % pour toutes les autres tranches d'âge. Même si les nouvelles technologies se répandent rapidement dans le monde, on estime que 37% de la population - soit 2,9 milliards de personnes - n'ont encore jamais utilisé l'internet.

Dans le contexte de la dette extérieure et des obligations financières internationales, ainsi que de leur impact sur les droits de l'homme, cette question revêt une multitude de dimensions et de préoccupations spécifiques. Les envois de fonds, par exemple, qui constituent la source de d’opération de change la plus importante et la plus stable, constituent, avec les progrès du numérique, une source croissante de revenus dans de nombreux pays du monde.[[4]](#footnote-4) Les fournisseurs d'argent mobile, par le biais de leurs transactions quotidiennes, tirent parti du système, comme le font tous les autres acteurs économiques qui s'engagent dans des transactions transfrontalières, ce qui était auparavant presque impossible.[[5]](#footnote-5) La question des transferts de fonds, lorsqu'elle est liée à d'autres problèmes de financement du développement, tels que le manque d'accès à des liquidités suffisantes, liquidité sans dette, le manque chronique d'aide publique au développement et la volatilité des flux de capitaux privés, dans un monde numérique, lorsque tous ces éléments sont mis en commun, ils forment un système financier dont les flux d'informations peuvent à la fois favoriser ou entraver la réalisation des droits de l'homme.[[6]](#footnote-6)

Dans les espaces plus avancés sur le plan technologique, l'utilisation des données et leur analyse par l'intelligence artificielle dans l'économie numérique transforment les modèles d'entreprise, facilitent la création de nouveaux produits et services, créent de nouveaux processus, génèrent une plus grande utilité et conduit à une nouvelle culture de gestion.[[7]](#footnote-7) Cependant, les processus étatiques ne suivent pas le rythme de ces évolutions. Toutefois, les États s'allient également avec les mêmes systèmes numériques pour évaluer les services publics et garantir qu’ils soient fournis à ceux qui en ont le plus besoin de manière efficace et efficiente.

Une plus grande transparence pour guider les transactions financières est communément acceptée comme un élément positif. Pourtant, trop souvent, d'une part l'accès du public aux contrats de financement public est minimal et les accords bilatéraux restent inaccessibles, et d'autre part, l'accès de l'État aux transactions financières afin d'évaluer les flux financiers à des fins de régulations est également inaccessible.[[8]](#footnote-8) L'inégalité d'accès à l'information et l'opacité générale constituent un problème particulièrement difficile à résoudre lorsque des systèmes numériques sont utilisés. Trois éléments de la légitimité fiscale - la responsabilité, la transparence et l'obligation de rendre des comptes - seront au centre de la recherche de l'expert indépendant sur les limites des données d'information financière auxquelles les pays et le public peuvent accéder afin de générer des revenus susceptibles de promouvoir la réalisation des droits de l'homme. [[9]](#footnote-9)

L'accès aux données reste un obstacle au suivi et au contrôle de ces transferts qui, s'ils étaient contrôlés, entraîneraient dans tous les pays deux résultats sur le plan financièr : a) davantage d'argent resterait dans une économie et continuerait donc à y circuler, ce qui entraînerait une baisse des prix des biens et des services et pourrait créer davantage d'emplois, favorisant ainsi la réalisation progressive des droits de l'homme ; et b) l'État serait mieux à même de réguler et de collecter des recettes fiscales, finançant ainsi ses activités, y compris celles liées aux droits de l'homme, ce qui entraînerait leur réalisation progressive, y compris une compréhension des défis, des opportunités et des risques pertinents. [[10]](#footnote-10) Toutefois, cela devrait se faire dans un écosystème fiscalement légitime qui permet aux parties prenantes d'accéder à l'information dans un espace respectueux de la liberté d'expression.

En mesurant les divers éléments des économies mondiales, continentales, régionales, nationales et infranationales, qu'ils soient formels ou informels, l'Expert indépendant, par le biais de consultations et de l'engagement des parties prenantes, définira les domaines dans lesquels les États pourraient choisir de s'engager et ceux qu'ils pourraient vouloir mieux réglementer afin d'améliorer les protections de leurs populations et de relever les niveaux de vie.[[11]](#footnote-11) Cette discussion inclura entre autres les cryptomonnaies, les actifs virtuels, les monnaies numériques, le métavers et les parties prenantes actives dans la fourniture numérique de services financiers, souvent au-delà des frontières.[[12]](#footnote-12)

Dans son rapport annuel au Conseil des droits de l'homme en mars 2023, l'experte indépendante sur la dette, les autres obligations financières internationales et les droits de l'homme, Mme Attiya Waris, abordera les liens entre les **obligations financières internationales, les systèmes numériques et les droits de l'homme.**

1. **Questionnaire**

L'Expert indépendant invite et accueille favorablement toutes les contributions des États, des institutions financières internationales, des organisations et réseaux de la société civile, des syndicats, des agences et entités des Nations Unies, des acteurs privés, des universités, des groupes de réflexion et de toute autre partie prenante pertinente.

Elle invite tout le monde à partager des informations, des documents, des déclarations ou des analyses pour aborder de manière générale, les liens entre les **obligations financières internationales, les systèmes numériques et les droits de l'homme**. L'Experte Indépendante souhaite en particulier obtenir des réponses aux questions suivantes :

1. Quels sont les défis à relever en matière de réglementation des transactions financières au sein de l'économie numérique aux niveaux national, régional, continental et international ?
2. Quelle est la nature, la portée et l'objectif d'un consensus international sur la taxation de l'économie numérique qui soutienne les droits de l'homme ?
3. Quels sont les avantages/inconvénients de la réglementation des éléments financiers de l'économie numérique et de la réglementation des systèmes numériques qui soutiennent les transactions pour les pays les moins avancés ?
4. Quelles mesures et quels mécanismes devraient être mis en place pour garantir qu'une taxe numérique mondiale intègre les principes des droits de l'homme, tant dans la manière dont elle est perçue que dans l'utilisation des recettes fiscales générées ?
5. Existe-t-il des pratiques, des législations ou des politiques au niveau national ou régional qui pourraient servir de bons exemples ? Existe-t-il des études de cas qui pourraient être envisagées pour ce rapport, avec une référence spécifique, si possible, aux transferts de fonds, aux crypto-monnaies et aux places de marché du commerce électronique, ainsi qu'à la fiscalité des entreprises impliquées dans les systèmes numériques ?
6. Comment les États doivent-ils traiter les interactions entre les transactions fiscales et le métaverse[[13]](#footnote-13) - du point de vue des droits de l'homme ?
7. Quelles autres questions devraient être abordées par l'Experte indépendante dans ce domaine, tant pour son rapport aux Conseils des droits de l'homme, 52eme session, que pour les autres activités et initiatives qu'elle pourrait entreprendre dans le cadre de son mandat ?
8. **Soumission d'informations**

En raison de la capacité limitée de traduction, nous demandons que les réponses soient soumises de préférence en anglais **au plus tard le 30 septembre 2022**. Toutes les réponses seront publiées sur la page web officielle de l'Expert indépendant, ci-dessous :

* <https://www.ohchr.org/en/special-procedures/ie-foreign-debt>

Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 3 000 mots et fournir des liens vers des informations ou des documents lorsqu'ils sont disponibles.

Veuillez envoyer vos contributions à [hrc-ie-foreigndebt@un.org](mailto:hrc-ie-foreigndebt@un.org), avec copie à [ohchr-registry@un.org](mailto:ohchr-registry@un.org).

1. Digital spillover: <https://www.huawei.com/minisite/gci/en/digital-spillover/files/gci_digital_spillover.pdf> accessed 10 August 2022. [↑](#footnote-ref-1)
2. ‘Overview on Digital Development’ (*World Bank*) [Digital Development Overview: Development news, research, data | World Bank](https://www.worldbank.org/en/topic/digitaldevelopment/overview) accessed 10 August 2022. [↑](#footnote-ref-2)
3. ibid. [↑](#footnote-ref-3)
4. ibid. [↑](#footnote-ref-4)
5. ibid. [↑](#footnote-ref-5)
6. ibid. [↑](#footnote-ref-6)
7. ‘What Is Digital Economy? | Deloitte Malta | Technology’ (*Deloitte Malta*) <https://www2.deloitte.com/mt/en/pages/technology/articles/mt-what-is-digital-economy.html> accessed 10 August 2022. [↑](#footnote-ref-7)
8. ‘Taking Stock and Identifying Priority Areas: A Vision for the Future Work of the Mandate Holder’ <https://primarysources.brillonline.com/browse/human-rights-documents-online/promotion-and-protection-of-all-human-rights-civil-political-economic-social-and-cultural-rights-including-the-right-to-development;hrdhrd99702016149> accessed 18 July 2022. [↑](#footnote-ref-8)
9. ibid. [↑](#footnote-ref-9)
10. ‘Taking Stock and Identifying Priority Areas: A Vision for the Future Work of the Mandate Holder’ (n 1). [↑](#footnote-ref-10)
11. ibid. [↑](#footnote-ref-11)
12. ibid. [↑](#footnote-ref-12)
13. En informatique, il s'agit d'un espace de réalité virtuelle dans lequel les utilisateurs peuvent interagir avec un environnement généré par ordinateur et d'autres utilisateurs. [↑](#footnote-ref-13)